

## Appel à projets : Résidence d'artistes en collège

### *Organisation de résidences d'artistes en immersion*

#### *dans les collèges de l'Aveyron*

Cette opération exceptionnelle, dans le cadre du plan de relance culturelle du Conseil départemental de l'Aveyron, est destinée à la fois aux équipes artistiques et aux professeurs. Cette action permet de soutenir la relance de la création et de la diffusion artistique en Aveyron, mais aussi l'action culturelle, tout en tenant compte des contraintes sanitaires propres aux publics scolaires.

#### **Nature de l'opération :**

L'artiste ou l'équipe artistique en résidence proposent un procédé de création qui implique les élèves, afin de parvenir à la production d'une œuvre.

Cette résidence de création, en immersion dans le collège et en lien avec ses espaces, peut proposer des ateliers de pratique pour les élèves, des formations pour les professeurs, des répétitions publiques, la diffusion du spectacle, le montage et la présentation d'une exposition, le tournage et la diffusion d'un film...

#### **Bénéficiaires de l'opération :**

Collèges publics et privés de l'Aveyron

#### **Critères d'attribution :**

- Choix d'artistes et de compagnies professionnelles du spectacle vivant et des arts visuels de l'Aveyron (théâtre, cirque, marionnettes, musique, danse, voix, arts plastiques, cinéma...). Ce choix peut être proposé par le collège avec l'aide si nécessaire des services d'Aveyron Culture ou des services de l'Éducation nationale.
- Qualités et références pédagogiques de l'équipe artistique.
- Intérêt artistique de la création prévue et pertinence en lien avec l'environnement scolaire, les contraintes techniques et les protocoles sanitaires.
- Au moins deux enseignants ou encadrants référents du collège, pour porter et suivre la résidence d'artiste (définition du contenu et du calendrier, suivi logistique de l'accueil des artistes, de la feuille de route, suivi administratif et budgétaire).
- Démarrage de l'opération avant le 31 décembre 2021 et poursuite jusqu'à la fin juin 2022.

## Composition du dossier pour l'appel à projet :

- Budget global et détaillé du coût de la résidence (prestation des artistes, transport, hébergement et restauration de l'équipe artistique, matériel nécessaire à la création et aux ateliers).

**L'aide d'Aveyron Culture est plafonnée à 9000 €, mais le budget de la résidence peut être supérieur et faire apparaître d'autres aides publiques et privées.**

- Description précise du contenu de la résidence (calendrier des étapes de création, actions culturelles, présentation et diffusion de l'œuvre créée, classes concernées dans l'établissement...) avec une présentation détaillée de l'artiste ou l'ensemble artistique.
- Liens avec les 3 piliers de l'EAC (rencontre, pratiques, connaissances), en s'appuyant sur le référentiel de compétences de l'EAC (texte commun Education nationale et culture de juillet 2015).

**Date butoir pour l'envoi des candidatures : 9 juillet 2021**

**Aide limitée à une résidence par collègue**

**Contact AVEYRON CULTURE – Mission Départementale :**

Laure Zeferino

05 65 73 80 56

[administration@aveyron-culture.com](mailto:administration@aveyron-culture.com)